



Jean-Simon Bitter
Délégué Syndical Central FO

Monsieur Michel Estimbre
Président du CCE
Generali France Assurances
7-9 Boulevard Haussmann
75009 Paris
Paris, le 9 avril 2013

Lettre ouverte
Copie à l'inspection du travail.

Monsieur le Président,

Les salariés de l'UES et notre syndicat FO ont constaté que de nombreux Directeurs avaient été mis à la retraite ou licenciés, parfois brutalement, sans être remplacés.

Ceci est nécessairement le résultat d'un plan déterminé qui affecte l'organisation générale de l'entreprise. Ce plan est probablement en rapport avec la décision stratégique du groupe de réaliser 600 millions d'euros d'économie sans « faire de réduction significative d'effectifs ».

Or selon le Code du Travail, les décisions de l'employeur sont précédées de la consultation du comité d'entreprise notamment en ce qui concerne l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs (articles L2323-2 à L2323-6 du code du Travail).


Des salariés subissent des changements d'affectation du fait des départs de cadres de direction et notre syndicat FO est saisi aujourd'hui de plusieurs procédures de licenciements individuels de salariés de toutes catégories (cadres et non cadres, commerciaux et administratifs) qui peuvent être en rapport avec cette situation.

Notre syndicat FO revendique

- L'arrêt des licenciements et des procédures en cours,
- Le remplacement de tous les départs, quel qu'en soit le motif, par des embauches en CDI

Enfin nous vous demandons d'ouvrir, conformément à la Loi, une consultation sur ce plan général devant le comité central d'entreprise et les comités d'établissement concernés.

Veillez recevoir, Monsieur le Président du CCE, nos salutations distinguées.


Jean-Simon Bitter